

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Droit de la communication (2JC1011)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Pilier principal B A - sciences de l'information et de la communication	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Professeur Stéphane Werly

Objectifs:

Au terme de l'enseignement, l'étudiant devra être à même de distinguer les différents domaines susceptibles de s'appliquer dans l'activité journalistique. Il aura une vision transversale de la matière (droit international, droit administratif, droit pénal, droit civil et déontologie), ce qui lui facilitera, dans son activité future, son approche du métier.

Contenu:

Ce cours est consacré au cadre juridique de la communication de masse en Suisse. Ses têtes de chapitre sont les suivantes: les libertés de la communication, les règles de droit administratif applicables aux médias, le droit pénal des médias, la protection de la personnalité en droit civil, le droit de la concurrence, le droit d'auteur et les règles de déontologie.

Ce cours vise à donner une connaissance approfondie des limites imposées à l'activité journalistique, par l'étude des lois en vigueur et de nombreux cas dont ont eu à connaître les tribunaux. L'étudiant aura également à résoudre quelques cas pratiques. Le cours inclut des éclairages de droit international et de droit comparé.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit (2 heures)

Documentation:

Voir le document sur le site internet de l'Institut.

Pré-requis:

Connaissances générales du système juridique suisse.

Forme de l'enseignement:

Cours avec participation des étudiants.